



APPLICATION DE LA GARANTIE TER CENTRE-VAL DE LOIRE

LIGNE CONCERNÉE :

ORLÉANS – ÉTAMPES – PARIS AUSTERLITZ

Suite aux difficultés de circulation du mois de février 2018, TER Centre-Val de Loire indemnise les voyageurs abonnés TER de la ligne Orléans – Étampes - Paris Austerlitz effectuant un parcours interne (hors parcours direct Orléans/Les Aubrais – Paris Austerlitz) ou ayant pour origine ou destination l'une des gares de la ligne.

ABONNÉS CONCERNÉS :

- > Abonnement de Travail mensuel
- > Abonnement Annuelys
- > Abonnement Élève Etudiant Apprenti mensuel
- > Abonnement Étudiants Apprentis Centre mensuel
- > Forfait mensuel
- > Optiforfait

Seuls les abonnements valables sur toute la période du 1er au 28 février 2018 ou comptabilisant un minimum de 27 jours d'abonnement au cours du mois de référence sont concernés.

RÉDUCTION COMMERCIALE :

30 % de la valeur du titre de février 2018 sera déduit de votre abonnement du mois d'avril 2018 (période d'achat du 20 du mois au 19 du mois suivant) pour les abonnements mensuels.

Il suffit de vous présenter avec le titre original et sa photocopie au guichet d'une gare de la région Centre-Val de Loire.

Pour les clients Annuelys et Optiforfait, aucune démarche n'est à effectuer : les 30% de réduction sont automatiquement déduits du prélèvement de mai 2018.



WWW.TER.SNCF.COM/CENTRE-VAL-DE-LOIRE
CONTACTTER CENTRE-VAL DE LOIRE

0 800 83 59 23 Service & appel gratuits

LES TRANSPORTS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE